

Vous pouvez nous aider à les inventorier

en comptant les nids d'hirondelles ou de martinets près de chez vous !

Utilisez le formulaire ci-dessous ou scannez ce QR Code



NOM & PRÉNOM

ADRESSE

COMMUNE

EMAIL (pour recevoir le bilan du comptage)

COMMUNE		ESPÈCE (hirondelle de fenêtre, rustique ou Martinet noir)		
DATE	RUE	Nid occupé	Nid vide	Nid détruit

En validant votre inventaire, vous acceptez que vos données personnelles soient collectées Grand Auch Cœur de Gascogne dans le but de cartographier vos inventaires et de vous recontacter si besoin. Les données personnelles (nom, prénom et mail) seront conservées 1 an après réception de votre inventaire ou à défaut jusqu'au retrait de votre consentement. Conformément à la loi « Informatique & Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de portabilité des données et de limitation du traitement. Vous pouvez retirer votre consentement, faire valoir vos droits ou pour toute autre demande concernant vos données personnelles, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@grand-auch.fr. Si après nous avoir contactés, vous constatez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).



DES HIRONDELLES SOUS MON TOIT. JE FAIS QUOI ?

De par leur proximité avec l'Homme pendant leur période de reproduction, les hirondelles et martinets peuvent occasionner des désagréments et des problèmes de voisinage. Pourtant, plusieurs mesures simples peuvent être mises en place pour faciliter la cohabitation.

Quelques règles pour une cohabitation sereine !

UNE RÉFECTION DE FAÇADES = HIRONDELLES ET MARTINETS EN DANGER !

- ✓ Prévoir les travaux hors période de reproduction, soit d'octobre à mars
- ✓ Préserver les nids d'hirondelles durant les travaux et conserver certaines cavités propices au Martinet (sous les tuiles, dans les anfractuosités de façades)
- ✓ Privilégier des matériaux favorables à l'accroche des nids (crépis granuleux, pas de corniches en plastique ni peintures répulsives)
- ✓ En dernier recours, installer des nichoirs artificiels pour inciter les hirondelles et martinets à revenir



DES SALISSURES, PAS DE PANIQUE !

Afin d'éviter les salissures sur les murs et sols, placer des systèmes de type planchettes (bois ou fer) juste dessous les nids



Bâcher les voitures ou autres matériels stationnant sous un nid

LES NIDS TOMBENT, QUE FAIRE ?

✓ Poser sur les façades au niveau des nids un enduit granuleux ou un crépis à surface grossière permettant aux hirondelles de fixer solidement les nids.

✓ Installer de petits promontoires (clous ou chevilles) pour une meilleure fixation des nids par les oiseaux.



LAISSEZ PASSER !

Laisser un accès libre aux hirondelles rustiques dans les bâtiments par de petites ouvertures temporaires (carreaux, hublots...) au-dessus ou sur le haut des portes de garages, granges, établis...

DE LA BOUE POUR LES HIRONDELLES

✓ Conserver des flaques et mares, source de matériaux pour les nids.

✓ Mettre à disposition des « bacs à boue » pour faciliter la construction des nids.



Une question, un souci ?

Vous souhaitez améliorer la cohabitation avec les hirondelles ou les martinets, ou vous avez tout simplement des questions ? N'hésitez pas à vous rapprocher du Service Biodiversité de la mairie ou de la délégation Gers de la LPO Occitanie qui vous conseilleront au mieux.

> biodiversite@grand-auch.fr
> gers@lpo.fr

AUCH,

Ville nature

PROTÉGEONS NOS HIRONDELLES ET MARTINETS!

AGISSONS !

> www.mairie-auch.fr
> biodiversite-grandauch.fr

2023



UN PROGRAMME DE SAUVEGARDE DEPUIS 2011

Les suivis d'Hirondelles de fenêtre menés sur Auch montrent une diminution de près de 50% des effectifs entre 2011 et 2019. Différentes menaces ont été identifiées, comme les travaux de ravalement de façade et de rénovation urbaine, la destruction directe des nids ou la mise en place de dispositifs d'effarouchement des pigeons défavorables aux hirondelles.

C'est pourquoi, dès 2011, la Ville d'Auch a souhaité s'investir, dans le cadre de son agenda 21, dans la conservation des hirondelles et martinets de la commune. En partenariat avec la délégation Gers de la LPO Occitanie et le CPIE Pays Gersois, plusieurs actions ont été menées comme :



LA SENSIBILISATION

des Auscitains et des enfants des établissements scolaires de la commune,



LE RECENSEMENT ET LE SUIVI

des colonies d'hirondelles en haute et basse ville,



LE DÉVELOPPEMENT D'UN OUTIL CARTOGRAPHIQUE ET D'ALERTE

sur les travaux urbains potentiellement impactant les nids d'hirondelles,



LA CONCEPTION D'UNE CHARTE DE BONNES PRATIQUES

à destination des services techniques de la municipalité et des artisans du bâtiment,



L'INSTALLATION D'UNE TOUR À HIRONDELLES à proximité de l'école de musique.

Les prochains suivis confirmeront l'efficacité des actions entreprises.

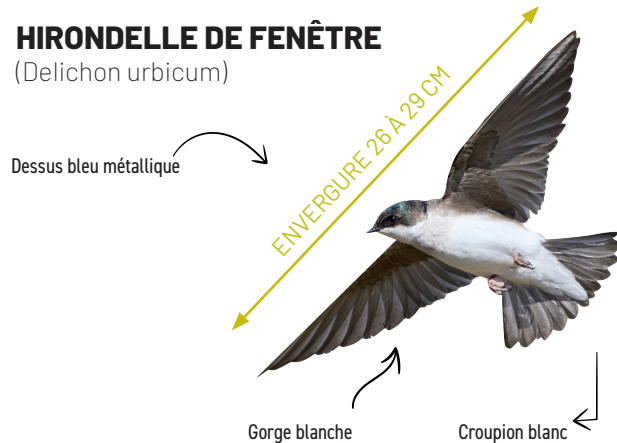


Qui sont les hirondelles et les martinets ?

Migrateurs emblématiques, les Hirondelles de fenêtre et rustique, ainsi que le Martinet noir, viennent nicher dans le Gers, en restant fidèles au lieu de leur naissance, après un long et périlleux voyage depuis l'Afrique.

Ce sont des oiseaux à la fois familiers de nos villes et villages, annonceurs des beaux jours, mais aussi malheureusement des symboles de migrants menacés. En l'espace d'une trentaine d'années, certaines espèces d'hirondelles et de martinets ont vu leurs effectifs chuter de près de 40%. C'est pourquoi il est nécessaire de mieux connaître et de mieux protéger ces oiseaux aimés de tous.

HIRONDELLE DE FENÊTRE (Delichon urbicum)



Cette hirondelle est une citadine, nichant en milieu urbain et largement répandue sur tout le département.

DESCRIPTION : dessus bleu métallique foncé, ventre blanc, gorge et croupion blancs, queue en V

NID : situé à l'extérieur d'un bâtiment en général (sous les balcons, les avant-toits, ...), en forme de boule, constitué de boue et de brindilles

REPRODUCTION : 2 à 3 nichées de 3 à 5 oisillons

NOURRITURE : Insectes

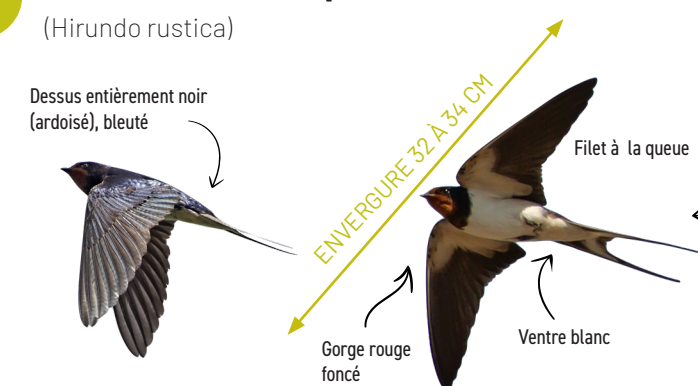
QUARTIERS D'HIVER : Sud du Sahara

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	----	---	---	---	---	---



700 à 1500 boules de terre agglomérées sont nécessaires pour fabriquer 1 nid !

HIRONDELLE RUSTIQUE (Hirundo rustica)



Cette hirondelle, niche sur tout le département et est commune à la campagne.

DESCRIPTION : dessus entièrement noir (ardoisé), ventre blanc, gorge rouge foncé, « filets » à la queue

NID : situé à l'intérieur d'un bâtiment (grange, étable, garage, etc.), en forme de coupe, constitué de boue et de brindilles

REPRODUCTION : 2 à 3 nichées de 3 à 6 oisillons

NOURRITURE : insectes

QUARTIERS D'HIVER : Afrique équatoriale

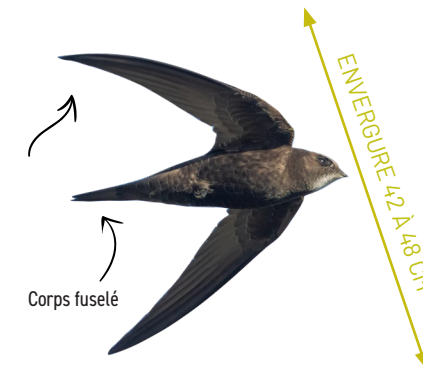
J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	----	---	---	---	---	---



MARTINET NOIR (Apus apus)

(Apus apus)

Longues ailes effilées



Véritable champion des acrobaties aériennes, il ne se pose jamais au sol. Début mai, il revient dans notre région et égaye alors nos villes et villages avec son cri strident et ses ballets aériens.

DESCRIPTION : corps fuselé et longues ailes effilées (forme de faux), sombre avec la gorge pâle, cri strident

NID : situé dans une anfractuosité de mur ou sous les tuiles, constitué de brindilles et de plumes agglutinées

REPRODUCTION : 1 nichée de 2 à 3 oisillons

NOURRITURE : insectes

QUARTIERS D'HIVER : Tiers sud de l'Afrique

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	----	---	---	---	---	---



Le SAVIEZ-VOUS

Il est important de rappeler que les hirondelles et les martinets sont **intégralement protégés par la Loi**. La destruction des nids et des individus est passible de **3 ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende** (article L411-1 du Code de l'Environnement).

